DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-088

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la Route.

Vu la demande de l'entreprise DERVILLERS 11, route de Crochte 59380 SOCX afin de garantir le bon déroulement des travaux pour passage de gaine allée des Fleurs à Wormhout,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit et la circulation <u>sera restreinte</u> à 30 km/h au droit des travaux allée des Fleurs, et ce, du 17 avril au 31 mai 2023 inclus.

<u>ARTICLE 2</u>: une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise DERVILLERS et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

<u>ARTICLE 3</u>: Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DERVILLERS et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise DERVILLERS et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 11 avril 2023 Le Maire,

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 11/04/2023 Le Maire

Frédéric DEVOS

Frédéric DEVOS